



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 87960

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie sur l'inquiétude exprimée par les représentants de la Fédération du service aux particuliers quant au projet de suppression du régime de l'agrément délivré par les Directe au profit d'un régime unique d'autorisation/habilitation délivré par les conseils départementaux. Les représentants de cette Fédération craignent en effet que cette réforme ne remette en cause le principe d'un niveau élevé de qualité du service rendu. De plus, ils s'interrogent sur l'impact que cette réforme pourrait avoir sur les finances des conseils départementaux et redoutent, au final, le désengagement financier de l'État dans la prise en charge de la dépendance. Il souhaite donc qu'elle lui apporte des éléments complémentaires sur cette réforme et qu'elle l'assure que la qualité des services rendus demeurera une priorité.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87960

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille, enfance, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 septembre 2015](#), page 6778

Question retirée le : 8 mars 2016 (Fin de mandat)